

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif



CA Grand Périgueux (Régie)

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	2
1.2.1. Les contrats	2
1.2.2. Les avenants	2
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	2
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	3
1.5. Volumes facturés	4
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.8. Le patrimoine du service	6
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	13
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	15
2.1. Modalités de tarification	15
2.1.1. Tarifs domestiques	15
2.2. Facture d'assainissement type	15
3. Indicateurs de performance	19
3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	19
3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	21
3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	21
3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	21
3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	22
4. Financement des investissements	23
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	24
6. ANNEXES	25
6.1. Travaux réalisés durant l'exercice 2023	25
6.2. Travaux prévus pour l'année 2024	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité :** CA Grand Périgueux (Régie) (Communauté d'agglomération)
- Communes desservies :** AGONAC, ANTONNE-ET-TRIGONANT, BASSILLAC ET AUBEROCHE (BLIS ET BORN), CHANCELADE (LES ANDRIVAUX et BEAURONNE), CHATEAU L'EVEQUE (BOURG et PREYSSAC), CORNILLE, ESCOIRE, LA CHAPELLE GONAGUET, LA DOUZE (BOURG et VERSANNES), MANZAC SUR VERN, MENSIGNAC, RAZAC-SUR-L'ISLE, ST MICHEL DE VILLADEVIX, SAINT PIERRE DE CHIGNAC, SANHILAC (MARSANEIX), SARLIAC-SUR-L'ISLE, SAVIGNAC-LES-ÉGLISES, SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD, VAL DE LOYRE ET CAUDEAU (CENDRIEUX, SAINTE ALVERE, ST LAURENT DES BATONS), VERGT.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
CA Grand Périgueux (Régie)	Régie à autonomie financière	Toutes

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Régie CAGP	-	Régie	-	-

1.2.2. Les avenants

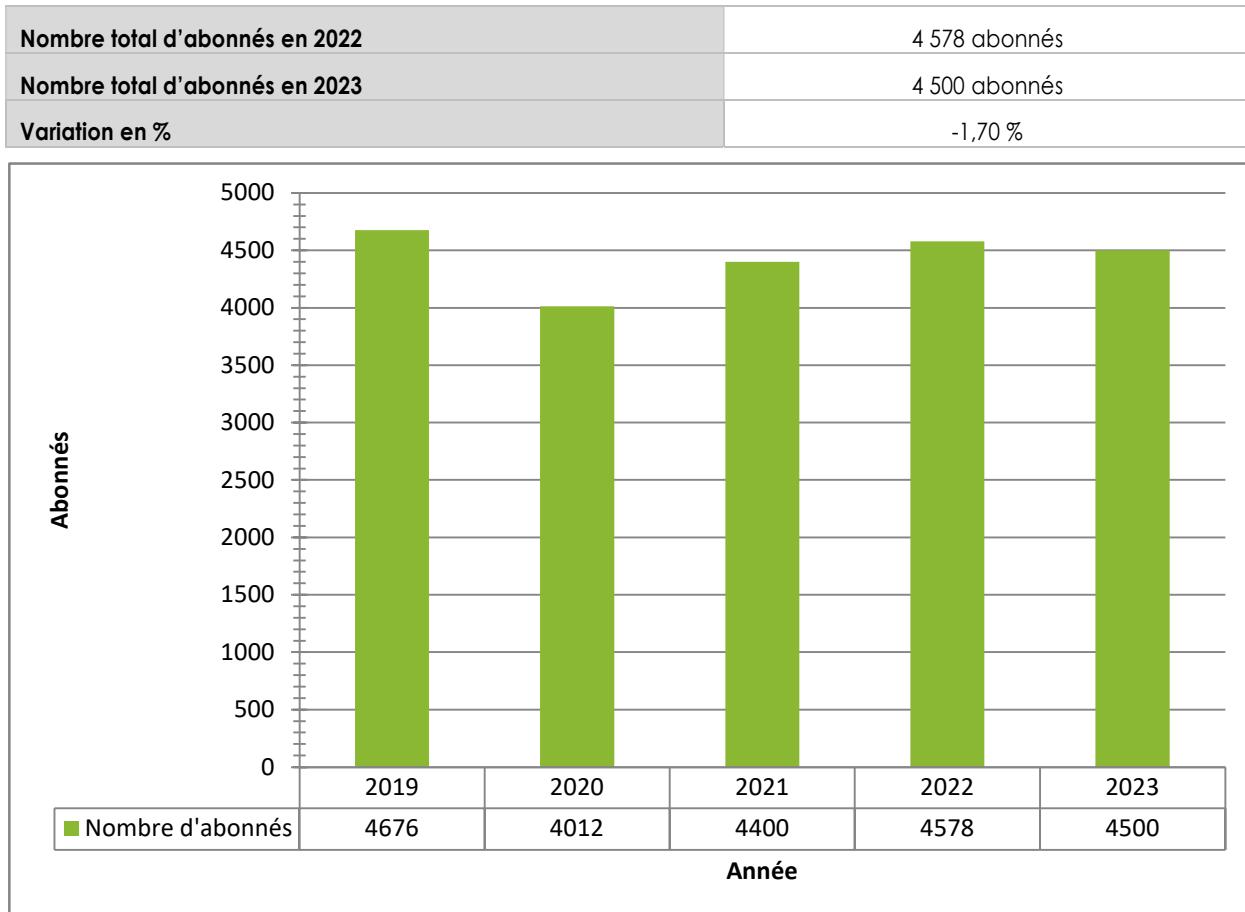
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
Collectivité	Entretien	
Collectivité	Gestion des abonnés	
Collectivité	Gestion du service	
Collectivité	Mise en service	
Collectivité	Prestations particulières - traitement des boues	
Collectivité	Renouvellement	

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2023, le service public d'assainissement collectif a desservi 4 500 abonnés représentant une population de 14 000 habitants⁽¹⁾ (soit 3,11 habitants/abonné).

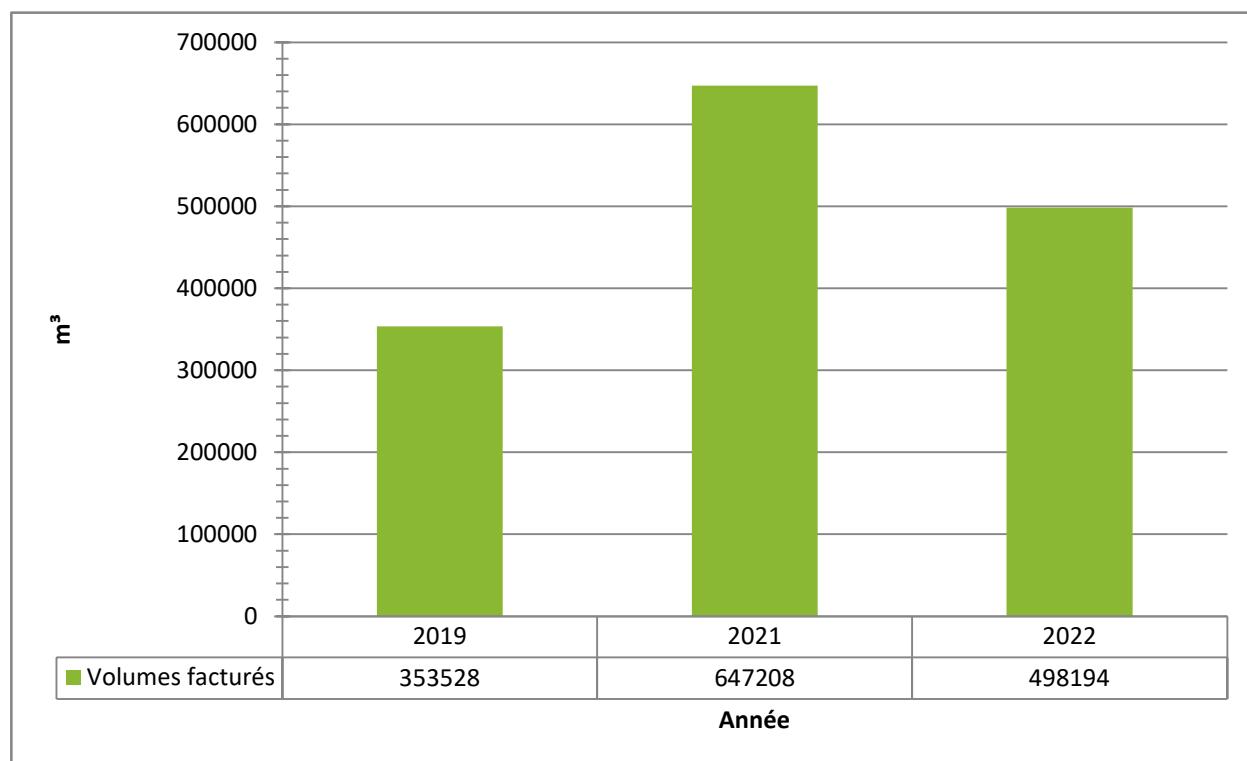


La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,51 abonnés/km pour l'année 2023.

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2022 (m ³)	Volumes facturés en 2023 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques (1 ²)	498 194	-	-
Abonnés non domestiques	-	-	-
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	498 194	0	-



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Sans objet)

² Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 113,62 km de réseau séparatif d'eaux usées,
- 13,09 km de réseau de refoulement

Soit un linéaire de collecte total de 126,71 km (124,09 km en 2022) et - 4 500 branchements.

Détail et répartition des linéaires et des abonnés par système d'assainissement

Systèmes assainissement	Collecte					
	Type de réseau	Linéaire totale (grav+refoul)	Linéaire gravitaire collecte	Linéaire refoulement	abonnés	Poste de relevage
Agonac	Séparatif	8601 ml	8331 ml	270 ml	303	1
Annesse et Beaulieu	/	/			/	
Antonne et Trigonnant	Séparatif	6536 ml	5720 ml	816 ml	140	1
Antonne / Sarliac (Laurière + le Buis)	Séparatif	933 ml	777 ml	156 ml	22	1
Bassillac et Auberoche (Blis et born)	Séparatif	2067 ml	2067 ml	0 ml	29	0
Bassillac et Auberoche (Le Change)						
Chancelade (les Andriavaux)	Séparatif	1078 ml	680 ml	398 ml	32	2
Chancelade (Beauronne)	Séparatif	107 ml	107 ml	0 ml	8	0
Château l'Evêque (Bourg)	Séparatif	15971 ml	15476 ml	495 ml	504	1
Château l'Evêque (Preyssac)	Séparatif	960 ml	603 ml	357 ml	31	1
Cornille (les Piles)	Séparatif	236 ml	236 ml	0 ml	11	0
Escoire	Séparatif	2132 ml	1258 ml	874 ml	72	1
La Chapelle Gonaguet	Séparatif	2616 ml	2421 ml	195 ml	64	1
La Douze (Bourg)	Séparatif	3455 ml	3455 ml	0 ml	86	0
La Douze (Les Versannes)	Séparatif	1190 ml	969 ml	221 ml	36	1
Manzac sur Vern	Séparatif	3458 ml	3261 ml	197 ml	109	1
Mensignac	Séparatif	15039 ml	11788 ml	3251 ml	233	4
Razac sur l'Isle	Séparatif	11755 ml	10018 ml	1737 ml	1112	2
Saint Mayme de Peryrol	Séparatif	669 ml	669 ml			
Saint Michel de Villadeix	Séparatif	705 ml	415 ml		18	1
Saint Pierre de Chignac	Séparatif	4155 ml	4155 ml	0 ml	139	0
Sanilhac (Marsaneix)	Séparatif	3628 ml	3160 ml	468 ml	83	1
Sarliac sur l'Isle	Séparatif	6668 ml	6561 ml	107 ml	278	0
Savignac les Eglises	Séparatif	4821 ml	4519 ml	302 ml	221	1
Sorges et Ligueux en Perigord	Séparatif	4640 ml	3687 ml	953 ml	157	3
	Séparatif	1326 ml	798 ml	528 ml		1
Val de Louyre et Caudeau	Séparatif	2282 ml	1965 ml	317 ml	68	1
	Séparatif	8879 ml	7809 ml	1070 ml	?	2
	Séparatif	511 ml	511 ml		22	0
Vergt	Séparatif	12591 ml	12205 ml	386 ml	662	1
Base de loisirs NEUFONTS	Séparatif					1
TOTAL		127009 ml	113621 ml	13098 ml	4400 ml	29

Entretien des réseaux – Hydrocurages réalisés

Systèmes assainissement	Collecte						
	Linéaire gravitaire collecte	2021		2022		2023	
		Linéaire réseau curé	% réseau curé	Linéaire réseau curé	% réseau curé	Linéaire réseau curé	% réseau curé
Agonac	8331 ml	1 070	12,8	5390 ml	64,7	400 ml	4,8
Annesse et Beaulieu	14865 ml			1715 ml	11,5	3887 ml	26,1
Antonne et Trigonnant	5720 ml	3 940	68,9	2970 ml	51,9	3790 ml	66,3
Laurière bourg	462 ml	0	0	0 ml	0	0 ml	0
Laurière - le Buis	777 ml	0	0	0 ml	0	0 ml	0
Chancelade (les Andriavaux)	680 ml	0	0		0	0 ml	0
Chancelade (Beauronne)	107 ml	0	0		0	0 ml	0
Château l'Evêque (Bourg)	15476 ml	2 475	16	3290 ml	21,3	1580 ml	10,2
Château l'Evêque (Preyssac)	603 ml	0	0	0 ml	0	600 ml	99,5
Escoire	1258 ml	0	0	0 ml	0	0 ml	0
La Chapelle Gonaguet	2421 ml	1 050	43,4	2000 ml	82,6	2200 ml	90,9
La Douze (Bourg)	3455 ml	1710	49,5	800 ml	23,2	3200 ml	92,6
La Douze (Les Versannes)	969 ml	925	95,5	330 ml	34,1	330 ml	34,1
Manzac sur Vern	3261 ml	1875	57,5	1700 ml	52,1	60 ml	1,8
Mensignac	11788 ml	2 960	25,1	2410 ml	20,4	5910 ml	50,1
Razac sur l'Isle	10018 ml			1530 ml	15,3	2200 ml	22
Saint Mayme de pereyrol	669 ml					0 ml	0
Saint Michel de Villadeix	415 ml	173	41,7	0 ml	0	0 ml	0
Saint Pierre de Chignac	4155 ml	1610	38,7	1420 ml	34,2	1720 ml	41,4
Sanilhac (Marsaneix)	3245 ml	0	0	375 ml	11,6	850 ml	26,2
Sarliac sur l'Isle (bourg)	6561 ml	2 875	43,8	3820 ml	58,2	710 ml	10,8
Savignac les Eglises	4519 ml	2 250	49,8	1280 ml	28,3	3480 ml	77
Sorges	3687 ml	1 650	44,8	1020 ml	27,7	0 ml	0
Ligueux	798 ml	835	104,6	80 ml	10	160 ml	20,1
Val de Louyre - Cendrieux	1965 ml	800	40,7	950 ml	48,3	1100 ml	56
Val de Louyre - Saint Alvère	7809 ml	1757	22,5	1800 ml	23,1	2550 ml	32,7
Val de Louyre - Saint Laurent des Bâtons	511 ml	0	0		0	0 ml	0
Vergt	12205 ml	8050	66	3620 ml	29,7	3635 ml	29,8

1.8. Le patrimoine du service

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de postes de relèvement	28	29

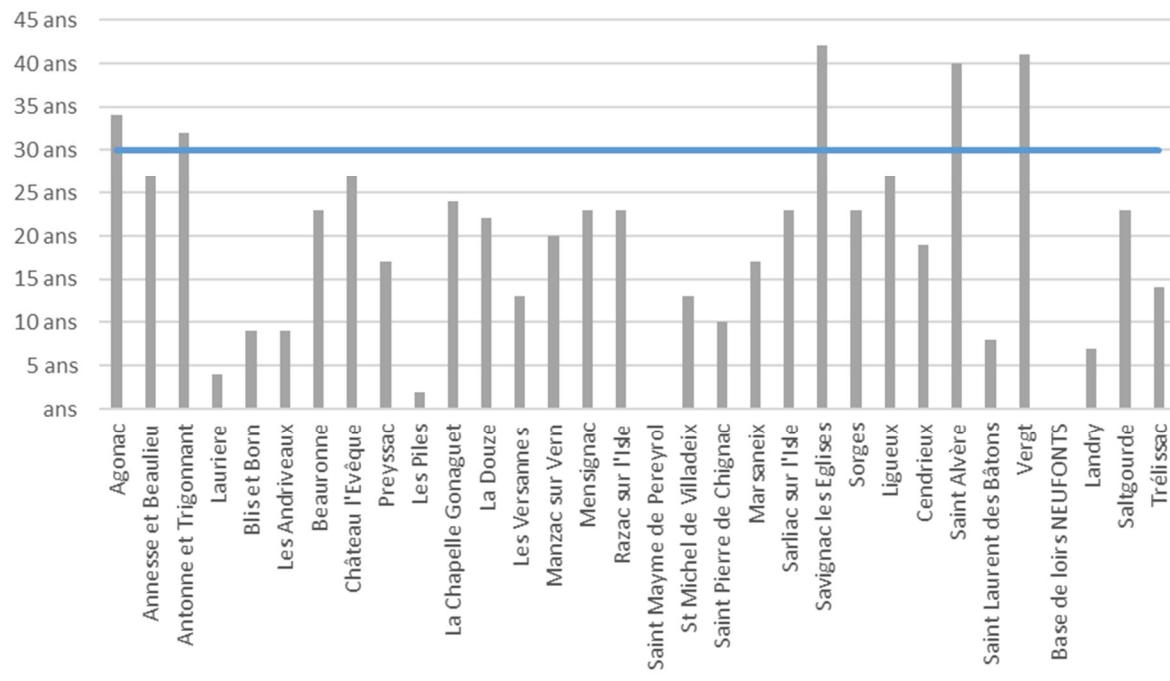
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Agonac	0524002V001	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	950	La Beaурonne de chancelade (Eau douce de surface)
Annesse et Beaulieu	0524010V003	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 300	L'Isle (Eau douce de surface)
Antonne et Trigonant	0524011v002	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 075	L'Isle (Eau douce de surface)
Blis-et-Born	0524044V001	Filtres Plantés		Infiltration (Sol)
Cendrieux	0524092V001	Filtres Plantés	230	Infiltration (Sol)
Chancelade - Andriaux	0524102V003	Filtres Plantés	75	Infiltration (Sol)
Chancelade - Beaурonne	0524102V002	Fosse + Filtre à sable	20	La Beaурonne (Eau douce de surface)
Château l'Evêque - Bourg	0524115v001	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 500	Beaурonne (Eau douce de surface)
Château l'Evêque - Preysac	0524115v002	Filtres Plantés	100	La Beaурonne (Eau douce de surface)
La Chapelle Gonaguet	0524108v001	Filtre à sable	200	Infiltration (Sol)
La Douze – Bourg	0524156V001	Filtres Plantés	360	Infiltration (Sol)
La Douze – Les Versannes	0524156V002	Filtres Plantés	101	Infiltration (Sol)
Ligueux	0524239V002	filtré à sable	100	Infiltration (Sol)
Manzac sur Vern	0524251V001	Filtres Plantés	450	Le Vern (Eau douce de surface)
Marsaneix	0524258V001	Filtres Plantés	250	Infiltration (Sol)
Mensignac	0524266V002	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 100	L'Isle (Eau douce de surface)

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
Razac sur l'Isle	0524350v002	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	2 000	L'Isle (Eau douce de surface)
Saint Laurent des Bâtons	-	Réacteur biologique à membrane	90	le Verdançon (Eau douce de surface)
Saint Michel de Villadeix	0524468V001	Filtres Plantés	80	Infiltration (Sol)
Saint Pierre de Chignac	0524484v002	Filtres Plantés	400	Infiltration (Sol)
Sainte Alvère	0524362V001	Boues activées	633	ruisseau la louyre (Eau Douce de surface)
Sarliac sur l'Isle	0524521v003	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	1 000	L'Isle (Eau douce de surface)
Savignac les Eglises	0524527v001	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	700	L'Isle (Eau douce de surface)
Sorges	0524540V003	Décanteur/digesteur + filtres à sable	700	Infiltration (Sol)
Vergt	0524571V004	Boues activées	1 600	Le Vern (Eau douce de surface)

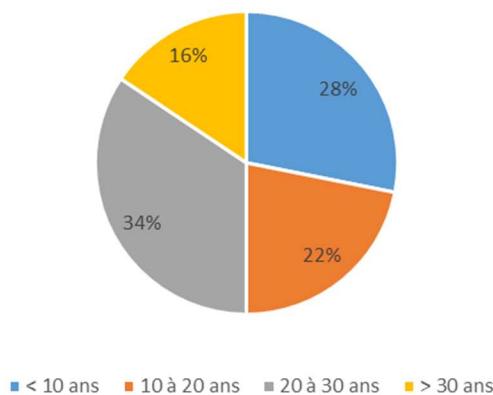
ancienneté STEU Grand Périgueux



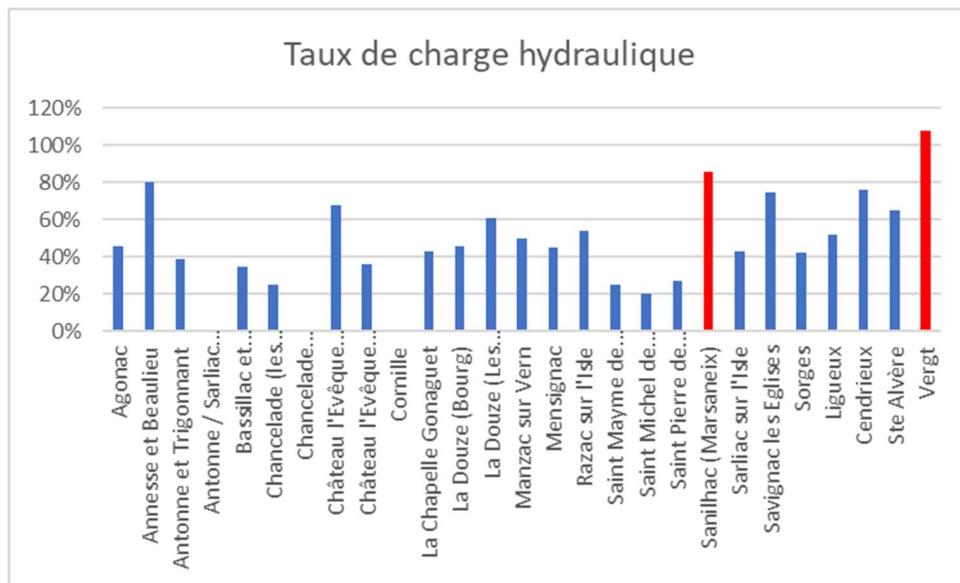
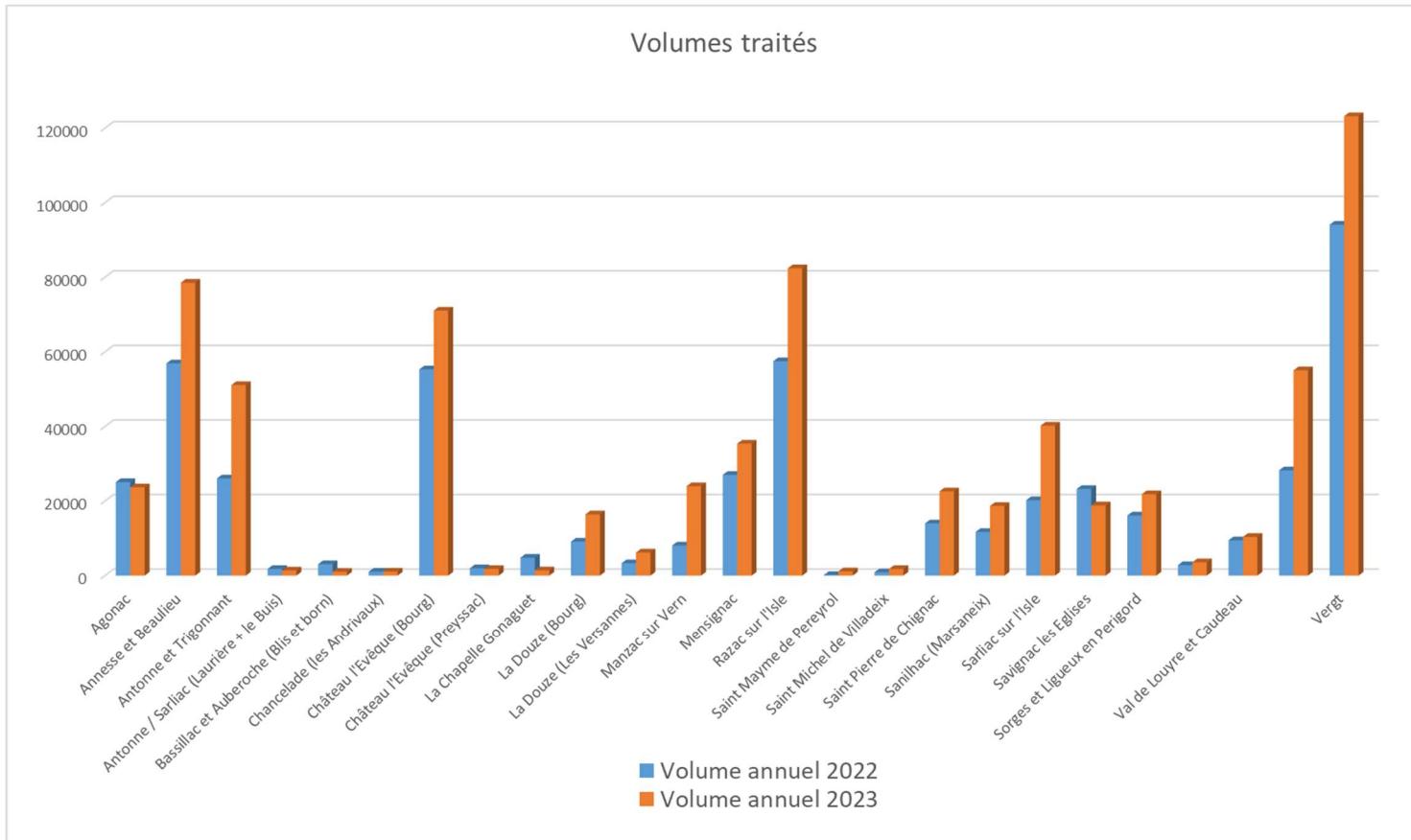
Sur les 5 stations ayant plus de 30 ans, 3 sont identifiées par le service avec de nombreux points de criticité :

- Savignac (génie-civil vieillissant, 1 seule turbine d'aération pas de racleur de surface dans le clarificateur)
- Vergt (1 seule turbine, surcharge hydraulique forte)
- Ste Alvère (1 seule turbine, clarificateur non raclé)
- Antonne (Génie civil et équipements vieillissants)

ancienneté STEU Grand Périgueux

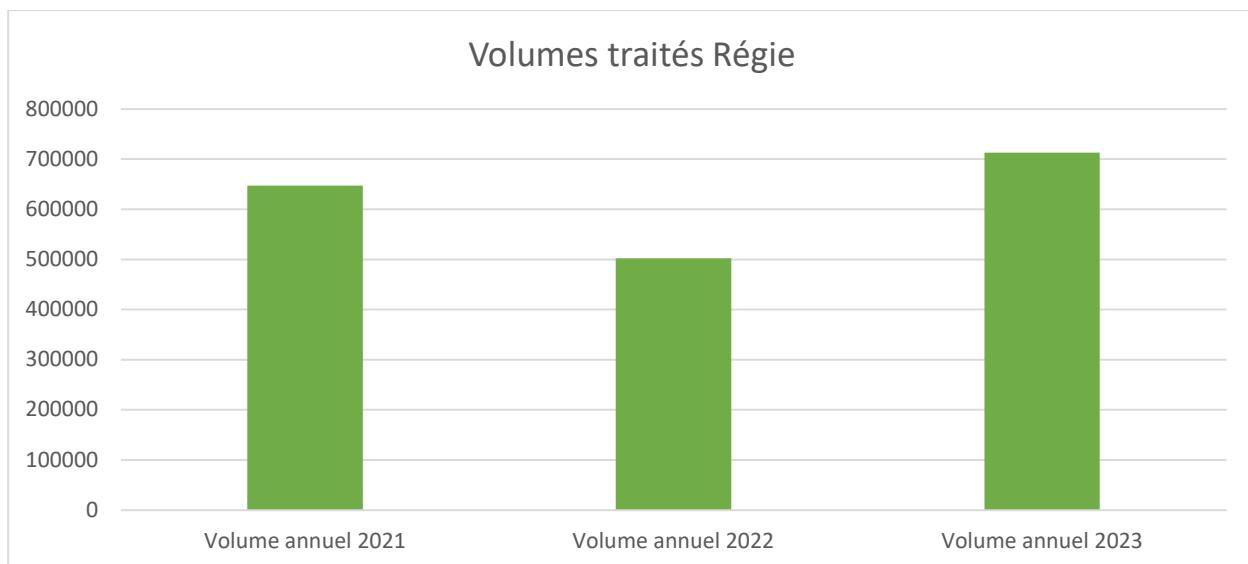


Fonctionnement des ouvrages -Charge hydraulique :



En 2023, on remarque des charges hydrauliques bien supérieurs à ceux de 2022

Aucune station en surcharge n'a été identifiée en 2023.



Après une baisse globale des volumes collectés en 2022 en raison de la sévérité de l'étiage, les volumes collectés en 2023 sont en nette hausse du fait de la forte pluviométrie enregistrée en période hivernale.

Des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte sont en cours de réalisation pour l'étude et ce afin de limiter les entrées d'eaux parasites.

Fonctionnement des ouvrages -Charge organique :

Performances épuratoires - Charges rejetées par les ouvrages :

Station	Rendements épuratoires (en %)		
	Pollution organique	MES	Pollution azotée
Agonac	97	98	86
Annesse et Beaulieu	98	99	98
Antonne et Trigonant	97	98	97
Blis-et-Born			
Cendrieux	95	97	97
Chancelade - Andrivaux			
Château l'Evêque - Bourg	97	99	97
Château l'Evêque - Preyssac			
La Chapelle Gonaguet			
La Douze – Bourg	88	99	79
La Douze – Les Versannes			
Ligueux			
Manzac sur Vern	96	99	98
Marsaneix	95	97	96
Mensignac	98	99	98
Razac sur l'Isle	97	99	98
Saint Laurent des Bâtons			
Saint Michel de Villadeix			
Saint Pierre de Chignac	96	98	98
Sainte Alvère	97	98	98
Sarliac sur l'Isle	98	98	98
Savignac les Eglises	97	96	97
Sorges			
Vergt	88	89	90

Le taux de conformité des stations d'épuration en 2023 est de 100%.

1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Agonac	8,90	8,13
Annesse et Beaulieu	16,29	18,56
Antonne et Trigonant	13,90	15,30
Blis-et-Born	0,00	0,00
Cendrieux	0,00	0,00
Chancelade - Andrivaux	0,00	0,00
Chancelade - Beaуронне	0,00	0,00
Château l'Evêque - Bourg	12,70	15,05
Château l'Evêque - Preyssac	0,00	0,00
La Chapelle Gonaguet	0,00	1,17
La Douze – Bourg	0,00	0,00
La Douze – Les Versannes	0,00	0,00
Ligueux	0,03	0,00
Manzac sur Vern	0,00	0,00
Marsaneix	0,00	0,00
Mensignac	2,72	8,62
Razac sur l'Isle	14,06	14,30
Saint Laurent des Bâtons	0,00	0,00
Saint Michel de Villadeix	0,00	0,00
Saint Pierre de Chignac	0,00	0,00
Sainte Alvère	0,00	0,00
Sarliac sur l'Isle	8,10	10,32
Sarliac sur l'Isle - Le Buis	0,00	0,00
Savignac les Eglises	0,00	0,00
Sorges	0,00	0,00
Vergt	5,31	11,67

Les boues produites sont évacuées en centre de compostage.

A noter que les boues issues du traitement par filtres plantés de roseaux sont stockées sur les lits.

Sous-produits de l'épuration	Sables (t)	Graisses (m³)	Refus de dégrillage (m³)
Agonac	14,40	10,80	0,14
Annesse et Beaulieu	-	-	5,34
Antonne et Trigonant	0,80	0,45	0,09
Blis-et-Born	-	-	0,21
Château l'Evêque - Bourg	1,60	10,20	0,40
Château l'Evêque -Preyssac	-	-	-
Chancelade - Andrivaux	-	-	-
Chancelade - Beauronne	-	-	-
La Chapelle Gonaguet	-	-	-
Mensignac	-	-	0,75
Razac sur l'Isle	-	-	0,23
La Douze – Bourg	-	-	0,56
La Douze – Les Versannes	-	-	-
Marsaneix	-	-	0,07
Saint Pierre de Chignac	-	-	0,15
Sarliac sur l'Isle	-	-	1,30
Ligueux	-	-	-
Sorges	-	-	0,17
Manzac sur Vern	-	-	0,05
Cendrieux	-	-	0,09
Saint Michel de Villadeix	-	-	-
Saint Laurent des Bâtons	-	-	-
Sainte Alvère	-	-	1,45
Savignac les Eglises	-	0,00	0,00
Vergt	-	-	2,20

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarif	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Frais d'accès au service	0	0
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) (1)	0	0
Participation aux frais de branchement	Branchement à la charge du demandeur	

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Facture type	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Part de la collectivité		
Part du délégataire		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		Voir tarif pour chaque commune
Taux de TVA	Voir tarif pour chaque commune	Conforme au lissage tarifaire décidé en 2023
Montant de la TVA		
Total HT		
Total TTC		

TARIFS 01/01/2022 par Commune

Tarifs 2022	AGONAC	ANTONNE ET TRI	BASSILLAC ET AUB. (BUS)	CHANCELADE (BEAURONNE ET ANDRIVAU)	CHÂTEAU LEVEQUE	LA CHAPELLE GONAGUET	LA DOUZE	MANZAC SUR VERN	MENSIGNAC (SAUR)	ST MICHEL DE VILLEAUX
Tarifs EHT 2022 part Grand Périgueux										
Part fixe annuelle ou abonnement										
Part proportionnelle	€HT/m ³	1.9569	1.7892	2.8003	2.1146	2.4501	2.2943	2.3978	2.4464	2.7498
Facture 120m ³ en EHT	€HT	234,83	214,70	336,04	253,75	294,01	275,32	287,74	293,57	329,98
1_Tarif moyen PART COLLECTIVITE	€HT/m ³	1.96	1.79	2.80	2.11	2.45	2.29	2.40	2.45	2.75
Tarifs EHT 2022 toutes parts confondues										
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/m ³	235	215	336	254	294	275	288	294	330
1+2_Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	1,96	1,79	2,80	2,11	2,45	2,29	2,40	2,45	2,75
% Abonnement tout confondu		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tarifs 2022 autres taxes										
lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2022 €TTC										
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	291,31	268,17	402,64	312,13	366,41	335,85	349,51	355,92	395,97
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	2,43	2,24	3,36	2,60	2,97	2,80	2,91	2,97	3,30
Tarifs 2022 part Grand Périgueux										
ST PIERRE DE CHIGNAC	ST PIERRE DE SANILHAC (MARSANEIX)	SARLAC SUR L'ISLE	SAVIGNAC LES EGUISSES	SORGES ET LIGUEUX EN P. (CENDRIEUX)	VAL DE LOUVE ETC. (ST LAURENT DES B.)	VAL DE LOUVE ETC. (ST ALVERE)	VERGT			
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	€HT/m ³	2,0358	2,1957	1,7122	1,9221	2,2585	2,4850	3,7875	1,9908	1,9989
Facture 120m ³ en EHT	€HT	244,30	263,48	205,46	230,65	271,02	298,20	454,50	238,90	239,87
1_Tarif moyen PART COLLECTIVITE	€HT/m ³	2,04	2,20	1,71	1,92	2,26	2,49	3,79	1,99	2,00
Tarifs EHT 2022 toutes parts confondues										
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/m ³	244	263	205	231	271	288	455	239	240
1+2_Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	2,04	2,20	1,71	1,92	2,26	2,49	3,79	1,99	2,00
% Abonnement tout confondu		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tarifs 2022 autres taxes										
lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2022 €TTC										
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	301,73	322,83	259,01	286,72	331,12	361,02	532,95	295,79	296,85
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	2,51	2,69	2,16	2,39	2,76	3,01	4,44	2,46	2,47

TARIFS 01/01/2023 par Commune

Tarifs 2023		AGONAC	ANTONNE ET TRI.	BASSILLAC ET AUB. (B15)	CHANELADE (BEAURONNE ET ANDRIOUX)	CHÂTEAU L'ÉVEQUE	LA CHAPELLE GONAGUET	CORNILLE	LA DOUZE	ESCOIRE	MANZAC SUR VERN	MENSIGNAC (SAUR.)	SAINTE-MAYME DE P.
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	6,93	13,87	6,93	6,93	6,93	6,93	27,73	6,93	27,73	6,93	6,93	27,73
Part proportionnelle	€HT/m ³	2,0836	1,9364	2,9291	2,1977	2,556	2,3894	2,079	2,498	2,079	2,5516	2,8752	2,0799
Facture 120m ³ en €HT	€HT	256,97	246,23	358,43	270,66	313,50	253,66	277,32	306,91	277,32	313,13	351,96	277,32
1_Tarif moyen PART COLLECTIVITE	€HT/m ³	2,14	2,06	2,99	2,26	2,61	2,45	2,31	2,56	2,31	2,61	2,93	2,31
Tarifs €HT 2023 toutes parts confondues													
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/an	257	246	358	271	314	294	277	307	277	313	352	277
1+2_Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	2,14	2,05	2,69	2,26	2,61	2,45	2,31	2,56	2,31	2,61	2,93	2,31
% Abonnement tout confondu		3%	5%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	9%
Tarifs 2023 autres taxes													
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2300	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2023 €TTC													
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	315,66	303,86	427,27	330,73	377,96	356,03	338,06	370,60	336,06	377,44	420,16	338,06
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC /m ³	2,63	2,53	3,56	2,76	3,15	2,97	2,82	3,09	2,82	3,15	3,50	2,82
Tarifs 2023 toutes parts confondues													
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	6,93	6,93	6,93	6,93	13,87	13,87	6,93	6,93	6,93	6,93	6,93	6,93
Part proportionnelle	€HT/m ³	3,5893	2,1257	2,2842	1,8953	2,0073	2,3512	2,5923	3,9021	2,1017	2,1017	2,1017	2,1017
Facture 120m ³ en €HT	€HT	437,64	262,02	281,04	241,31	254,74	289,08	318,07	475,18	259,14	259,14	259,14	259,14
1_Tarif moyen PART COLLECTIVITE	€HT/m ³	3,65	2,18	2,34	2,01	2,12	2,41	2,65	3,96	2,16	2,16	2,16	2,16
Tarifs €HT 2023 toutes parts confondues													
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/an	438	262	281	241	255	289	318	475	259	259	259	259
1+2_Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	3,65	2,18	2,34	2,01	2,12	2,41	2,65	3,96	2,16	2,16	2,16	2,16
% Abonnement tout confondu		1%	2%	2%	5%	5%	2%	2%	1%	3%	3%	3%	3%
Tarifs 2023 autres taxes													
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2023 €TTC													
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	514,41	321,22	342,14	298,44	313,21	350,99	382,88	555,70	318,05	318,05	318,05	318,05
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC /m ³	4,29	2,68	2,85	2,49	2,61	2,92	3,19	4,63	2,65	2,65	2,65	2,65

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20241114-DD2024_125-DE



TARIFS 01/01/2024 par Commune

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions	0,6
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions	0

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	0 à 15 points sous conditions	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) : (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL	120		20,6

3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

En attente de fourniture des éléments par le service de Police de l'eau.

A noter, que l'exploitation du réseau d'Annesse est en délégation SAUR a pris fin au 31/12/2023.

3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

En attente de fourniture des éléments par le service de Police de l'eau.

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

En attente de fourniture des éléments par le service de Police de l'eau.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Compostage (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
Agonac	8.13	100
Annesse et Beaulieu	18.56-	100
Antonne et Trigonant	15.30-	100
Blis-et-Born	---	100
Cendrieux	0-	-
Chancelade - Andriaux	---	-
Chancelade - Beaуронне	---	-
Château l'Evêque - Bourg	15.05	100
Château l'Evêque - Preyssac	---	100
La Chapelle Gonaguet	1,17	100
La Douze – Bourg	---	100
La Douze – Les Versannes	---	100
Ligueux	---	-
Manzac sur Vern	---	100
Marsaneix	---	100
Mensignac	8.62	100
Razac sur l'Isle	-- 14,30	100
Saint Laurent des Bâtons	---	-
Saint Michel de Villadeix	---	-
Saint Pierre de Chignac	---	100
Sainte Alvère	6,30 --	100
Sarliac sur l'Isle	-- 10,32	100
Sarliac sur l'Isle - Le Buis	---	-
Savignac les Eglises	7,70 - -	100
Sorges	0,00	100
Vergt	11,67	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

4. Financement des investissements

Les investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

Exercice 2023	
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 00 000,00 €

L'évolution des dépenses d'investissement au cours des dernières années est la suivante :

2020	2021	2022	2023
5,2 M€	6 M€	6,1 M€	5,0 M€

Le détail des principaux travaux réalisés au cours de l'exercice 2023 est joint en annexe au présent rapport.

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année **2024** est de **7 000 000,00 €**.

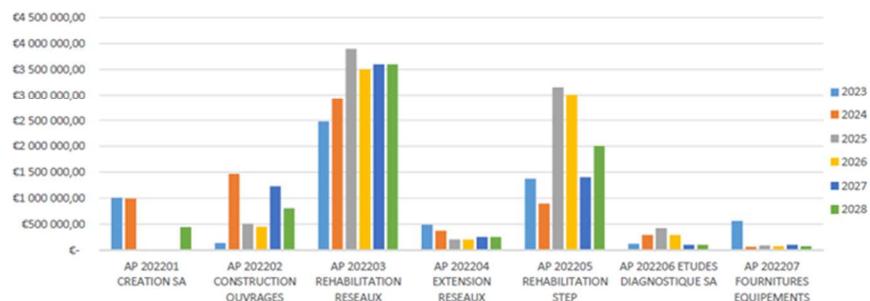
Les travaux prévus en 2024 sont présentés en annexe.

Rappel du PPI prévisionnel :

OB 2024

• PPI assainissement :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AP 202201 CREATION SA	1 010 000,00 €	990 000,00 €	- €	- €	- €	440 000,00 €
AP 202202 CONSTRUCTION OUVRAGES	135 000,00 €	1 465 000,00 €	500 000,00 €	450 000,00 €	1 230 000,00 €	800 000,00 €
AP 202203 REHABILITATION RESEAUX	2 480 000,00 €	2 930 000,00 €	3 900 000,00 €	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €
AP 202204 EXTENSION RESEAUX	490 000,00 €	370 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
AP 202205 REHABILITATION STEP	1 375 000,00 €	895 000,00 €	3 150 000,00 €	3 005 000,00 €	1 400 000,00 €	2 000 000,00 €
AP 202206 ETUDES DIAGNOSTIQUE SA	120 000,00 €	290 000,00 €	420 000,00 €	290 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
AP 202207 FOURNITURES EQUIPEMENTS	560 000,00 €	60 000,00 €	85 000,00 €	70 000,00 €	100 000,00 €	70 000,00 €
	6 170 000,00 €	7 000 000,00 €	8 255 000,00 €	7 515 000,00 €	6 680 000,00 €	7 260 000,00 €



5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	14 000 habitants	14 000 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	72,01 tonnes de matières sèches	103,11 tonnes de matières sèches
Indicateurs de performance			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	- an(s)	- an(s)
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	21	21
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	-	-

6. ANNEXES

6.1. Travaux réalisés durant l'exercice 2023

OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Création SA :

Création d'un système d'assainissement NEUFONTS
497 k€ opérations

Budget 2023 études et travaux :
360 k€ HT

- Etudes : HECA
- Travaux : ADUCIA et ERCTP

Objectifs :

- Création d'un réseau de collecte assainissement : 900 ml PVC 160 mm
- Création station dépuration filtres plantés de roseaux : 230 EH
- Renouvellement AEP : groupement SMECP

Planning :

- Septembre 2022 à mars 2023



OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Réhabilitation réseaux :

Réhabilitation réseaux Vergt – rue Marsaguet, Ripaille et chemin du stade

Budget 2023 études et travaux :
420 k€ HT

- Etudes : ALTEREO
- Travaux : LAURIERE

Objectifs :

- Réduction des entrées d'eaux claires parasites permanentes
- Financement AEAG

Planning :

- Avril 2023 à juillet 2023

1.2.3. Opération TF : Secteur 1 - Marsaguet



Réhabilitation de 163 ml de réseau d'eaux usées par tranche
Réhabilitation de 173 ml de réseau d'eaux usées par tranche
Réhabilitation de 23 ml de réseau d'eaux pluviales par tranche
Création de 5 regards de visite
Création de 11 branchements d'assainissement
Réhabilitation de 4 regards de visite et 3 branchements

1.2.4. Opération TF : Secteur 2 - Chemin du Stade



Réhabilitation de 315 ml de réseau d'eaux usées par tranche
Réhabilitation de 131 ml de réseau d'eaux usées par tranche
Création de 5 regards de visite
Création de 1 branchements d'assainissement
Réhabilitation de 2 regards de visite

1.2.5. Opération TF : Secteur 3 - Chemin Moulin de la Ripaille



Réhabilitation de 180 ml de réseau d'eaux usées par tranche
Création de 5 regards de visite
Création de 6 branchements d'assainissement
Réhabilitation de 1 regard de visite



OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Création SA :

Création d'un système d'assainissement du Change

950 k€ travaux
260 k€ fouilles archéo

Budget 2023 études et travaux :
500 k€ HT

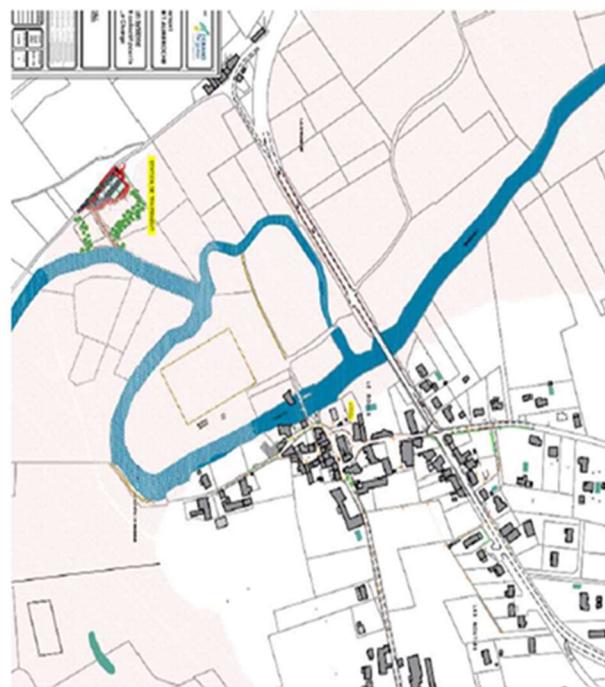
- Etudes : LARBRE Ingénierie
- Travaux : ERCTP – Dubreuilh – Mianne et Vinatiers
- Fouilles archéo : INRAP

Objectifs :

- Création d'un réseau de collecte assainissement : 1 300 ml PP 160 mm et 455 ml PP 125 mm – 61 bts
- Création station dépollution filtres plantés de roseaux : 230 EH
- Renouvellement AEP : groupement SMECP

Planning :

• Septembre 2023 à juin 2024



• AP 202207 – FOURNITURES EQUIPEMENTS

Commune	Intitulé	Cout opération	Consommé en 2023	Ratio sur 2023	Commentaires
SA en Régie	Autosurveillance et diagnostic permanent	470 k€	400 k€	85 %	<ul style="list-style-type: none"> Equipements installés Formation et paramétrage SUPERVISION en cours



6.2. Travaux prévus pour l'année 2024

OPÉRATIONS MAJEURES EN 2023

AP Construction ouvrages :

Création PR Antonne – transfert vers STEP Trélissac

Budget 2023 études : 30 k€ HT

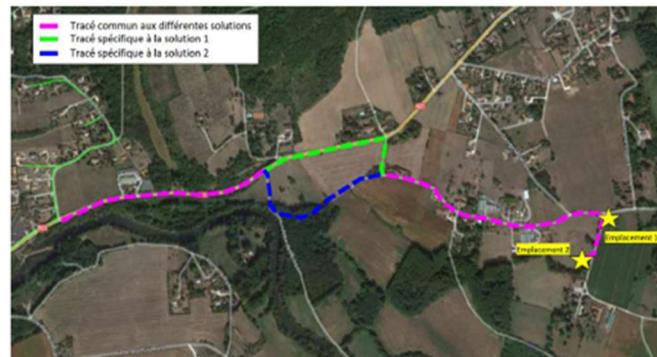
- Etudes : LARBRE Ingénierie

Objectifs :

- Station d'Antonne vétuste
- Station située en zone inondable : site inaccessible chaque hiver
- Transfert vers STEU Trélissac via construction PR et refoulement (2 000 ml)
- Estimation AVP : 900 k€
- Cout moins élevé que construction nouvelle STEP (delta 300k€)
- Réduction considérable des frais de fonctionnement ~ 30 k€
- Travaux en groupement avec PMO (tracé voie verte) et SMECP (renouvellement AEP)

Planning :

- 2024



OPÉRATIONS 2024

• REHABILITATION RESEAU :

Commune	Intitulé	Cout opération	Commentaires
Sorges	bourg	140 k€	Travaux priorité 01 schéma directeur d'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> Construction nouveau PR <u>Palissoux</u> Réhabilitation réseau Objectif : réduction des ECPP collectées
Savignac les Eglises	bourg	200 k€	Travaux priorité 01 schéma directeur d'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation réseau Objectif : réduction des ECPP collectées
Tous SA	Réhabilitation sans tranchée	275 k€	<ul style="list-style-type: none"> Sorges (traversée N21) Périgueux : rue Gué de Barnabé Périgueux : secteur <u>LAvoisier</u>



OPÉRATIONS 2024

• EXTENSION RESEAU :

Commune	Intitulé	Cout opération	Commentaires
Boulazac	Route de Pommier	160 k€	Démarrage travaux fin janvier 2024 (entreprise LAURIERE) 300 m réseau EU 14 branchements
St Mayme de Péreyrol	2 ^{nde} et dernière tranche	260 k€	Lancement nouvelle consultation - TO création SA clôturée car travaux en domaine privatifs arrêtés



OPÉRATIONS 2024

• REHABILITATION STEP :

Commune	Intitulé	Cout opération	Commentaires
Saltgourde	Local administratif	275 k€	Etude et installation local administratif type ALGECO
Trélissac	PR entrée	300 k€	Construction nouveau poste de relevage entrée station et mesure du débit déversée => levée non-conformité Etat sur cet station Consultation à venir Durée travaux : 4 mois
Vergt	Création nouvelle STEP	2 000 k€	<ul style="list-style-type: none"> Objectif : entreprise travaux retenue pour octobre 2024 pour bénéficier taux de financement bonifié à 70 %
Ste Alvère	Création nouvelle STEP	900 k€	<ul style="list-style-type: none"> Objectif : entreprise travaux retenue pour octobre 2024 pour bénéficier taux de financement bonifié à 70 %
Savignac Les Eglises	Création nouvelle STEP	900 k€	Travaux priorité 01 schéma directeur d'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> Construction nouveau PR général Construction nouvelle STEP par FPR

